le Conseil d'Etat l'a reconnue également dans le cadre des postes pour cette présente législature.
Je souhaite dès lors vous proposer d'accepter le postulat. Nous y donnerons suite dans le cadre du message de la loi à l'appui de la révision de la loi scolaire, ce qui nous permettra d'avoir une vue générale aussi sur l'ensemble des modifications à introduire dans la loi scolaire, sur la place que l'on peut laisser aux cultures scolaires, et il y aura une place pour les cultures scolaires, ne serait-ce déjà qu'en raison de l'harmonisation au plan national, qui fait que nous n'avons pas la même logique du plan d'études, pour reconnaître ensuite ce qui doit être fait dans les années qui viennent.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 62 voix contre 28. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:
Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 62.*

Ont voté non:
Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 28.*

S'est abstenu:
Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Postulat N° 319.06 Claire Peiry-Kolly/ Marie-Hélène Brouchoud-Bapst (rationalisation de l'administration cantonale)[1]

Prise en considération

Peiry-Kolly Claire *(UDC/SVP, SC)*. Il va sans dire que j'ai été très attentionnée de la prise de position du Conseil d'Etat à propos du postulat dont il est question, postulat déposé en septembre 2006. Le Conseil d'Etat a constaté la pertinence de notre intervention cosignée par vingt-six collègues et il invite les députés à accepter le postulat, ce dont je le remercie.
Cela dit, la réponse du Conseil d'Etat appelle tout de même quelques observations de ma part. Le contenu de la réponse pourrait laisser croire que je ne suis préoccupée que de cours d'eau. Ce n'est nullement le cas et c'est uniquement à titre d'exemple que j'ai cité les cours d'eau. Il va de soi que c'est toute la problématique de l'environnement qui est concernée. Quant aux dangers que pourrait représenter un super-service de l'environnement en lui donnant trop de compétences, ce n'est pas réaliste! Cette crainte est infondée, car si tel était le cas, il y aurait d'autres services de l'administration qui devraient être disséqués pour en faire des entités plus petites et cela irait à l'inverse du but recherché, à savoir l'efficacité, la simplification des services, la suppression d'éventuels doublons. Le Conseil d'Etat s'est d'ailleurs engagé dans cette voie par son programme gouvernemental 2007–2011.
Permettez-moi de relever qu'à l'échelon de la Confédération, toutes les questions traitant de l'environnement sont regroupées sous un même toit. A mon avis, il ne viendrait à l'idée de personne d'en demander le démantèlement pour éviter une concentration des compétences. En conclusion, je constate que le Conseil d'Etat tient à ce que notre administration cantonale soit organisée de manière rationnelle, efficace et simple pour les citoyens.
Cela étant, je remercie d'ores et déjà les député-e-s de bien vouloir accepter le postulat, comme le propose le Conseil d'Etat.

Waeber Emanuel *(PDC/CVP, SE)*. Es macht Sinn, diejenigen Verwaltungseinheiten, die mit der Umwelt betraut sind, zusammenzulegen. Mit dieser Massnahme wird einerseits sichergestellt, dass auf kantonaler Ebene ein einziger und kompetenter Ansprechpartner für alle internen und externen Kundenbedürfnisse präsent ist. Andererseits können aber auch Verfahren vereinfacht und die Rechtssicherheit gewährleistet werden. Mit der im vorliegenden Postulat vorgeschlagenen Zusammenlegung der Aufgaben im Bereich des Wassers, des Amtes für Umwelt einerseits und des Büros für Natur- und Landschaftsschutz können zudem Kostenersparnisse erreicht werden.
Der Staatsrat ist zudem in seiner Antwort bestrebt, weitere Zusammenschlüsse im Bereich der Umwelt zu prüfen. Damit zeigt er seinen Willen, sich in diesem wichtigen Bereich zu engagieren. Ein Bereich also, meine Damen und Herren, der unsere Gesellschaft zu-

[1] Déposé et développé le 8 septembre 2006, *BGC* p. 1804; réponse du Conseil d'Etat le 15 janvier 2008, *BGC* p. 296.

künftig im wahrsten Sinne des Wortes in Atem halten oder uns den Atem abschneiden wird. Im Namen der CVP-Fraktion empfehle ich Ihnen, dem Staatsrat zu folgen und das vorliegende Postulat für erheblich zu erklären.

Chassot Claude *(ACG/MLB, SC)*. Le postulat de Mmes les Députées Peiry-Kolly et Brouchoud-Bapst nous donne l'opportunité de réaliser enfin une étude approfondie sur les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à fusionner le Service de l'environnement avec le Bureau de la protection de la nature et du paysage.
Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous avertit certes que l'exercice peut comporter des risques. Il agit donc avec prudence et souhaiterait garder certaines coudées franches en répartissant l'aspect décisionnel sur plusieurs services.
En l'état actuel, et eu égard à la mise en application du plan gouvernemental 2007-2011, il y a lieu d'aller de l'avant et de passer aux actes. Etendre également la réflexion sur des services comme celui des constructions et de l'aménagement, celui de l'agriculture, celui des forêts et de la faune, doit impérativement poser les bases d'éventuels remaniements réfléchis et judicieux.
Dans ce sens-là, l'Alliance centre gauche soutiendra massivement ce postulat.

Morand Jacques *(PLR/FDP, GR)*. Notre collègue Claire Peiry-Kolly demande au Conseil d'Etat de faire un examen approfondi tendant à définir la pertinence de la fusion du Service de l'environnement et du Bureau de la protection de la nature et du paysage, fusion dont les buts sont la rationalisation du travail et la recherche d'économies.
Sachant que les choses sont déjà en route et que le Conseil d'Etat a prévu plusieurs projets allant dans ce sens dans son programme gouvernemental 2007-2011 et qu'il vous propose d'accepter ce postulat, le groupe libéral-radical vous invite également à en faire de même.

Décaillet Pierre *(UDC/SVP, FV)*. Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention le postulat de Mmes Claire Peiry-Kolly et Marie-Hélène Brouchoud-Bapst concernant la rationalisation de l'administration cantonale, plus précisément la pertinence d'une fusion du Service de l'environnement et du Bureau de la protection de la nature et du paysage.
Après avoir pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat, nous avons pris note qu'une collaboration encore plus efficace devra s'instaurer entre les services s'occupant des forêts et de la faune, de l'environnement, de la nature et du paysage et des lacs et des cours d'eau selon les programme gouvernemental et plan financier de la législature 2007–2011, mais qu'avant d'entreprendre des regroupements ou la réorganisation des entités administratives concernées, il fallait attendre le résultat de plusieurs projets. Le résultat des différents projets visant à des mesures structurelles permettra selon le Conseil d'Etat d'évaluer dans quelle mesure un tel regroupement serait judicieux et s'il aurait effectivement comme résultat une rationalisation de l'administration; ce que nous ne doutons pas.
Par conséquent, c'est à l'unanimité que le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce postulat.

Schorderet Gilles *(UDC/SVP, SC)*. Je vais moi aussi apporter mon soutien au postulat de ma voisine et de notre ex-collègue Mme Brouchoud-Bapst. Il va bien sûr dans le bon sens puisqu'il vise à rationaliser l'administration cantonale. J'aimerais profiter de l'occasion pour rappeler au Conseil d'Etat que j'avais moi aussi, avec notre ancien collègue Beyeler, déposé un postulat qui avait les mêmes buts. Nous parlions alors du Service de l'agriculture, des forêts et de la faune, voire de l'environnement, que l'on aurait pu regrouper dans un bâtiment de conception en bois sur le site de Grangeneuve.
Dépôt du postulat: novembre 2005, accepté par le Grand Conseil en mars 2006 et, aujourd'hui, je n'ai toujours pas de réponse! Entre-temps, le Service de l'agriculture et celui des améliorations foncières se sont installés dans les bâtiments loués à l'entreprise Michelin. M. Beyeler ne siège plus au Grand Conseil et le conseiller d'Etat qui devait présenter un rapport sur le sujet a, depuis, changé de Direction! Où cela devient amusant, c'est qu'à la même époque un autre député, qui s'appelait Georges Godel, avait lui aussi déposé un postulat qui concernait l'axe de liaison Romont–Vaulruz.
Je suis curieux de voir l'évolution de ces deux dossiers, car maintenant que le conseiller d'Etat responsable de fournir ce rapport s'appelle Georges Godel, je pense que je ne devrais plus attendre très longtemps ... Et je voudrais dire à ma collègue Claire Peiry qu'elle drevra s'armer de patience car, pour avoir une réponse rapide, je ne suis pas sûr qu'elle soit dans le bon parti! *(rumeurs!)*

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie l'ensemble des intervenants et je constate avec satisfaction bien sûr qu'il n'y a pas de divergences entre la réponse du Conseil d'Etat et l'ensemble des interventions des députés.
Quant à l'intervention de M. Schorderet, je lui réponds avec plaisir que très prochainement il aura une réponse concernant ce postulat, postulat traité bien sûr par ma Direction, mais aussi par la Direction de l'intérieur et de l'agriculture.
En ce qui concerne le contenu de la réponse, permettez-moi quelques informations ou quelques appréciations. Effectivement, on peut parler de rationalisation, on peut parler d'amélioration, de diminution des coûts, mais quand on est en face de la réalité, ce n'est pas aussi simple que prévu. D'ailleurs dans mes activités antérieures, j'avais le sentiment que la section lacs et cours d'eau des ponts et chaussées devait impérativement avec le secteur de l'environnement. Dès mon arrivée en fonction l'année dernière, j'ai demandé à examiner la situation, et j'ai fait une évaluation, indépendamment du postulat de Mme la Députée Peiry-Kolly, et j'ai constaté que ce n'était pas aussi simple

que cela dans la mesure où il y a des divergences de vue ou divergences d'appréciation entre les intérêts de l'environnement et de la nature, d'une part, les intérêts économiques, d'autre part. Je vous donne simplement un exemple que je vis actuellement en application de la loi fédérale sur les eaux où on demande des débits résiduels et parallèlement il y a une quantité d'interventions dans ce parlement pour les énergies renouvelables. L'énergie renouvelable! Qu'y a-t-il de plus renouvelable que l'eau qui coule dans nos rivières? Eh! bien, en application de la législation fédérale, impérativement on diminuera la production de ces énergies renouvelables uniquement à cause de l'application, si on l'applique de manière stricte par rapport aux exigences de la Confédération. C'est simplement un exemple de contradiction entre les intérêts de la nature et les intérêts de l'économie, énergies renouvelables qui font aussi partie de la nature.
C'est avec ces quelques considérations que je remercie l'ensemble des intervenants et je vous invite à accepter le postulat tel que vous le propose le Conseil d'Etat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 78 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:
Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Nusbaumer (FV, PS/SP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 78.*

S'est abstenu:
Weber-G M. (SE, ACG/MLB). Total: 1.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Rapport N° 42
concernant les modifications du plan directeur cantonal relatives aux zones d'activités, ports de plaisance, cours d'eau et protection de l'air[1]

Discussion

Bussard Christian *(PDC/CVP, GR)*. Dans sa séance de travail, le groupe démocrate-chrétien a pris acte du rapport N° 42 avec les quelques remarques et commentaires suivants.
Pour les zones d'activités et grands générateurs de trafic, le groupe démocrate-chrétien salue la volonté du Conseil d'Etat d'instaurer un plan d'affectation cantonal de manière à pouvoir maîtriser certains terrains stratégiquement au plan cantonal ou supracantonal. Il conviendra toutefois d'être attentif aux critères qui seront imposés pour déterminer quels secteurs seront aptes à recevoir telle ou telle activité. La promotion économique doit pouvoir y agir rapidement et nous soutenons cette volonté mais cela ne devra pas se faire au détriment des régions ou des communes qui sont déjà performantes dans les recherches d'entreprises et qui ont le souci de maintenir les emplois dans leur région. Sensible au développement durable, notre groupe partage les soucis du Conseil d'Etat et soutient la mise en œuvre du critère des trajets par jour du parc motorisé pour tous les grands projets.
S'agissant des ports de plaisance et amarrages de bateaux, notre groupe estime que les propositions du Conseil d'Etat vont dans le bon sens et cela devrait permettre de régler une fois pour toutes ces amarrages de fortune, sans doute pratiques pour le ou les utilisateurs, mais pas très esthétiques au niveau de la protection de la nature et surtout du paysage.
Concernant l'aménagement, revitalisation des cours d'eau et gestion des débits, le plan directeur exige un report de l'espace minimal des cours d'eau dans les plans d'affectation des communes. Si on peut bien comprendre que certaines rivières, ruisseaux importants ou torrents dangereux doivent être traités avec tout le sérieux que l'on connaît de la part du Service des lacs et cours d'eau, l'exigence de la règle des 20 mètres de gabarit d'espace libre de part et d'autre des rives doit toutefois être examinée cas par cas avec les autorités communales concernées et/ou les riverains des cours d'eau et ceci avant d'inscrire les limites au plan d'affectation des zones. La loi permet des dérogations. Il faut les mettre en place surtout là où les cours d'eau ne génèrent aucun risque ou danger pour la population ou les infrastructures.
Au sujet de la protection de l'air, notre groupe a pris connaissance des 19 mesures prises par le Conseil d'Etat, réparties en 9 fiches dans le rapport «Plan des mesures pour la protection de l'air» adopté par le Conseil d'Etat le 8 octobre 2007. Ces mesures découlent du droit fédéral, des lois d'application de notre canton et, pour certaines, des décisions du Grand Conseil. S'agissant de ce dernier, notre groupe sera attentif lorsqu'il s'agira, entre autres et par exemple, de

[1] Texte du rapport pp. 117ss.